Liste des matériaux toxiques à exclure

dans le cadre de la démarche environnementale BD BFC

Afin de satisfaire au critère 6.1.3.3 du référentiel.

Les produits installés excluront les classes de produits chimiques suivantes :

- Antimicrobiens (présentés comme bénéfiques pour la santé)
- Alkylphénols
- Amiante
- Bisphénol A (BPA) et analogues
- Solvants interdits en Californie
- Polymères chlorés, dont :
 - Polyéthylène chloré (CPE)
 - Polychlorure de vinyle chloré (CPVC)
 - Néoprène (chloroprène)
 - Polyéthylène chlorosulfoné (CSPE)
 - Polychlorure de vinylidène (PVDC)
- Polychlorure de vinyle (PVC)
- Chlorobenzènes
- CFC et HCFC (agents frigorigènes destructeurs d'ozone)
- Formaldéhyde (ajouté)
- Retardateurs de flamme halogénés phosphatés
- Composés organostanniques
- Composés perfluorés (PFCs)
- Phtalates (orthophtalates)
- PCB (polychlorobiphényles)
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques (PAHs)
- Paraffines chlorées à chaîne courte ou moyenne
- Métaux lourds toxiques : arsenic, cadmium, chrome, plomb (ajouté), mercure
- Traitements du bois à base de créosote ou de pentachlorophénol

Les produits liquides émetteurs de Composés Organiques Volatils (COV) seront évités dans la mesure du possible.

Source : Living Building Challenge 4.0